

REDRESSEMENT JUDICIAIRE
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UN ACCES
POUR TOUS A UNE OFFRE DE SOINS (APATS)

NUMERO DE GREFFE
2024J00527

JUGE-COMMISSAIRE
Monsieur Thierry FARSAT

MANDATAIRES JUDICIAIRES
Patrick LEGRAS DE GRANDCOURT
SELARL ASTEREN - Axel CHUINE

ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
SELARL THEVENOT PARTNERS - Aurélia PERDEREAU
SELARL AJASSOCIES - Nicolas DESHAYES



**REQUÊTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET JUGES COMPOSANT
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**

**AUX FINS DE CONVERSION DES OPERATIONS DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Article L. 631-15, II du Code de Commerce
Article R. 631-24 du Code de commerce**

LES SOUSSIGNEES :

SELARL THEVENOT PARTNERS, prise en la personne de Maître Aurélia PERDEREAU, administrateur judiciaire, demeurant 42, rue de Lisbonne - 75008 PARIS,

SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, administrateur judiciaire, demeurant 46, promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY,

Agissant en qualité d'Administrateurs judiciaires de l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UN ACCES POUR TOUS A UNE OFFRE DE SOINS (ci-après désignée « APATS »), avec une mission d'assistance (ci-après désignées ensemble les « Administrateurs Judiciaires » ou les « Requéranes »),

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

1. Rappel de la procédure

Que par jugement en date du 8 mars 2024, le Tribunal de commerce de Bobigny a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de l'APATS, association immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 752 634 469 et dont le siège social est situé 105 bis Rue Tolbiac - 75013 PARIS ;